

**Assistant technique POUR LA GESTION ET LA COORDINATION DE PROJETS TOURISTIQUES AUPRES  
DU MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**  
*Termes de Référence de recrutement d'un Consultant Individuel National*

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Politique Générale de l'État (PGE, 2025) vise à rétablir la confiance des investisseurs, à relancer la production nationale et à inscrire la croissance économique dans une dynamique d'équité et de durabilité. Dans ce cadre, la relance des secteurs porteurs – plus particulièrement le secteur du tourisme qui contribue actuellement à hauteur de 15 % du Produit Intérieur Brut et représente plus de 12% des emplois formels – constitue un levier stratégique pour la diversification de la base économique et l'augmentation des revenus nationaux. Le PGE fixe à cet effet comme défi de « faire de Madagascar une destination touristique de renommée mondiale grâce à la gestion de son patrimoine naturel, culturel et humain unique »

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA) – entité en charge de la mise en œuvre des orientations de la PGE relatives au secteur du tourisme – structure ses interventions autour de cinq (5) axes stratégiques : (i) garantir un accueil sûr, de qualité et respectueux de tous les visiteurs ; (ii) faciliter les investissements et simplifier les procédures administratives ; (iii) valoriser les savoir-faire artisanaux et intégrer les artisans aux circuits touristiques et aux marchés internationaux ; (iv) positionner Madagascar comme une destination touristique responsable ; et (v) renforcer les partenariats afin d'améliorer les services et accélérer la digitalisation.

Pour atteindre les objectifs ainsi fixés, le MTA met déjà en œuvre et devrait également établir des divers projets structurants en faveurs du développement du tourisme, avec ses propres ressources et/ou à travers de collaborations avec les partenaires techniques et financiers du secteur. L'élaboration, en cours, de la politique nationale du tourisme de Madagascar indiquant les axes stratégiques relatifs au développement du secteur du tourisme, fait partie de ces projets structurants.

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) est une initiative du Gouvernement de Madagascar financée par la Banque mondiale qui vise à soutenir la croissance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) des secteurs de l'Agribusiness, du Numérique et du Tourisme. Pour le secteur du tourisme, le Projet PIC contribue (i) au renforcement de la gouvernance institutionnelle, (ii) à la promotion touristique de la destination Madagascar et des régions cibles, (iii) à la diversification et l'amélioration de l'offre en produits et services touristiques, et (iv) à l'amélioration de l'accessibilité et la viabilisation des destinations et sites touristiques dans ses zones d'intervention.

La multiplicité des défis et des actions à entreprendre ainsi que des parties prenantes aux activités du MTA requiert un appui technique dédié afin de renforcer la coordination, d'assurer un pilotage cohérent, et de mettre en place un dispositif efficace de suivi-évaluation et de reporting stratégique.

Dans ce contexte, le MTA – à travers l'appui du Projet PIC – recrute un Assistant Technique, individuel, national, en charge de la gestion et coordination de projets touristiques.

## **2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

### **Objectif global**

Cette mission vise à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés relatifs au secteur du tourisme inscrite dans la PGE ainsi qu'à l'effectivité des activités relatives aux axes stratégiques touristiques du MTA sur la base de la Lettre de Politique Publique du Tourisme.

## Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette mission consistent à (i) coordonner la mise en œuvre opérationnelle des projets et activités touristiques portés par le MTA, (ii) mettre en place des outils opérationnels de planification, de suivi et de reporting, (iii) assurer le suivi de l'avancement physique et financier des projets, (iv) faciliter la coordination entre les directions techniques, les partenaires d'exécution et les partenaires techniques et financiers, et (iv) identifier les risques opérationnels et proposer des mesures correctives.

### 3. ÉTENDUE DE LA MISSION ET TÂCHES

Sans être exhaustif, les tâches assignées à l'Assistant Technique consistent principalement à :

#### Pilotage opérationnel des projets

- Appuyer l'élaboration et la mise à jour des plannings opérationnels ; chronogrammes, jalons, livrables, ...
- Assurer le suivi périodique de la mise en œuvre des projets et activités touristiques ;
- Veiller au respect des délais, des objectifs et des engagements contractuels ;
- Identifier les blocages opérationnels et proposer des solutions concrètes

#### Coordination technique et partenariale

- Appuyer le MTA aux niveaux stratégique et technique dans la recherche de partenariat pour le secteur ;
- Assurer la coordination opérationnelle entre les directions techniques du MTA, les organismes rattachés et les partenaires d'exécution ;
- Organiser et assurer le secrétariat technique des réunions de coordination de projets ;
- Assurer le suivi des décisions, actions et engagements pris lors des réunions.

#### Suivi-évaluation opérationnel

- Mettre en place et actualiser des outils de suivi opérationnel ; tableaux de bord projets, fiches de suivi, matrices de risques ;
- Collecter et consolider les données d'avancement physique et financier des projets du MTA ;
- Produire des alertes en cas de dérive ou de risque de non-atteinte des résultats.

#### Reporting opérationnel

- Élaborer des rapports d'avancement mensuels et trimestriels centrés sur l'état d'exécution des activités, les livrables produits, les difficultés opérationnelles rencontrées, les actions correctives proposées ;
- Contribuer à l'élaboration et consolidations des rapports d'activités à vocation institutionnelle, stratégique et techniques du MTA.

### 4. LIVRABLES ATTENDUS

Le Consultant devra fournir notamment les livrables suivants :

- **Rapports d'avancement périodiques** mensuels et trimestriels présentant les activités réalisées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les recommandations ;
- **Rapport de synthèse intermédiaire** sur l'état de mise en œuvre des projets stratégiques du MTA
- **Rapport final de mission** capitalisant les résultats, les bonnes pratiques et les recommandations stratégiques.

## **5. ORGANISATION ET DURÉE DE LA MISSION**

La Direction Générale du Tourisme assure la supervision technique de la mission et le Secrétariat Général pour le suivi administratif et stratégique.

Le Projet PIC assure la gestion du contrat du Consultant.

La mission débutera au mois de Février 2026 pour une durée de douze (12) mois, renouvelable en fonction de l'évaluation des performances et des besoins du Ministère.

## **6. PROFIL DU CONSULTANT**

Le Consultant devra justifier au minimum de :

- Master 2 en gestion de projets, économie, tourisme, administration publique ou domaine équivalent ;
- Minimum cinq (5) ans d'expérience en gestion ou coordination de projets de développement ;
- Expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans le secteur du tourisme ;
- Expérience avérée en suivi opérationnel, reporting et coordination multi-acteurs ;
- Bonne connaissance du fonctionnement de l'administration publique ;
- Maîtrise du malagasy, du français et de l'anglais.